



Patrimoine landais, octobre 2022

---

# la lettre

de votre sénateur

Mai  
2023



EK.

SÉNATEUR  
DES LANDES



Éric Kerrouche



# Édito

L'un des principes de la démocratie est le consentement au pouvoir. Pour le dire autrement, les citoyens se dessaisissent de leur pouvoir souverain au moment des élections, pour que les représentants qu'ils ont choisis mettent en place les politiques sur lesquelles ils se sont fait élire.

Depuis quelque temps, ce consentement au pouvoir est remis en cause dans notre pays. En effet, s'il est toujours possible pour un gouvernement d'utiliser toutes les armes dont il dispose pour « faire passer » un texte, ce vote reste en grande partie artificiel si dans les faits la loi proposée est remise en question par une contestation importante.

Or, de la première mobilisation jusqu'au 1<sup>er</sup> mai, on voit bien que la réforme des retraites n'est pas acceptée par les Françaises et les Français. Il n'est pas compréhensible que l'exécutif reste sourd à la multiplication de ces mobilisations. Dans une collectivité locale, de telles levées de bouclier successives auraient amené à minima à renouer le dialogue, car un projet, quel qu'il soit, ne peut passer sans discussion. Nier la possibilité de celle-ci est une voie dangereuse, y compris pour le fonctionnement de notre démocratie. Prenons garde à ce que l'excès de verticalité ne génère des réponses de colère, dans les rues ou dans les urnes, si chacun pense que, quoi qu'il arrive, sa voix ne sera jamais entendue...

Gouverner c'est également savoir accepter de corriger des mesures prises lorsque l'on se rend compte que celles-ci ont des effets indésirables. C'est l'esprit de la proposition de loi transpartisane sur le ZAN votée au Sénat.

Si les objectifs de la loi « Climat et résilience » ne sont pas remis en cause par les acteurs locaux, ils ne doivent pas faire l'impasse sur les problématiques locales et les risques qu'une application stricte du texte feraient peser sur le développement local, notamment dans les communes les moins peuplées. En ce sens, la conception patiente de cette loi, qui répond aux attentes locales exprimées lors de multiples auditions, tranche avec la verticalité évoquée plus haut et témoigne qu'il est toujours possible de construire les conditions d'une démocratie apaisée.

*Bien sincèrement  
Éric Kerrouche*

Directeur de la publication : Éric Kerrouche

Conception et rédaction : en interne

Impression : DH COM (Saint-Vincent-de-Paul)

Crédits photos : équipe sénateur, Mathieu Delmestre

N°mai 2023 - Tirage : 1 600 exemplaires

Ce document a été réalisé avec des encres végétales, sur du papier recyclé, certifié ecolabel européen par une imprimerie « Imprim'vert » certifiée PEFC.

## MES FONCTIONS

Sénateur des Landes, membre du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain

Membre de la commission des lois

Vice-président de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation

Membre du groupe d'études Mer et littoral

Membre de la commission départementale de répartition des crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux

Président de la commission nationale d'évaluation du recensement de la population

## MON ACTIVITÉ EN CHIFFRES

Depuis le début de mon mandat

**698**

INTERVENTIONS EN SÉANCE

**295**

INTERVENTIONS EN COMMISSIONS

**5023**

AMENDEMENTS

**83**

PROPOSITIONS DE LOI

# Retraite : passage en force pour une réforme injuste

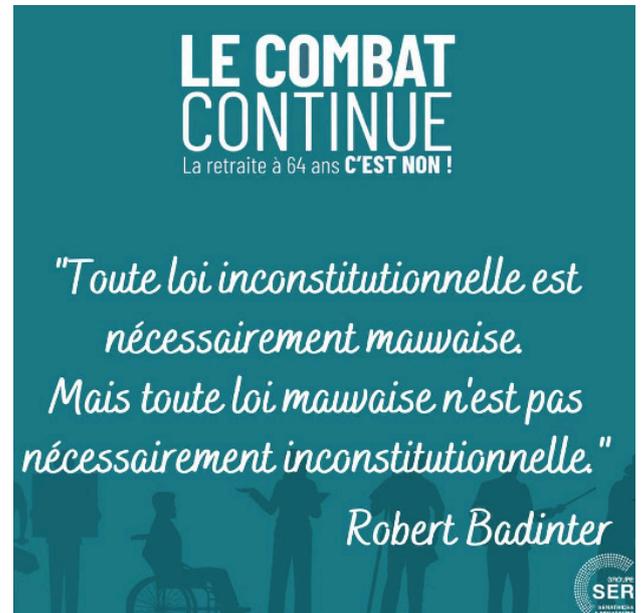
Au mépris de la démocratie sociale et parlementaire et en dépit de l'opposition de plus de 75% des Français, le président de la République a promulgué une réforme des retraites injuste et injustifiée le 15 avril 2023.

À l'Assemblée nationale avec Boris Vallaud, et au Sénat, avec Monique Lubin, nous nous sommes opposés à cette réforme inutile qui ne trouve de justifications que dans des économies budgétaires supportées par les plus fragiles. Nous avons dénoncé les estimations erronées sur lesquelles elle se fonde, les dispositions mensongères comme celle de la retraite minimum à 1 200 euros ou les artifices utilisés pour masquer son inéquité.

En écho au mouvement syndical et à la mobilisation sociale, nous n'avons jamais manqué de propositions pour un financement alternatif de notre système de retraite et protéger les plus modestes, premières victimes de cette réforme. En somme, pour préserver notre contrat social et ce qui nous permet de faire société.

Face à cela, la majorité sénatoriale a décidé de multiplier les procédures de la Constitution et du règlement de notre assemblée pour priver les oppositions de leur expression et neutraliser le débat, qui s'est achevé par l'activation du vote bloqué par le Gouvernement.

Ce passage en force au Sénat s'est conjugué au 49.3 à l'Assemblée nationale, signe supplémentaire de l'affaiblissement d'un Parlement relégué et de l'absence de prise en compte de la colère de millions de Français.



9 voix ont manqué à la motion de censure, mais, pour autant, le président de la République n'a pas choisi de retirer sa réforme ou de consulter les Français par référendum.

Saisi par les groupes parlementaires de gauche, le Conseil constitutionnel a rendu une décision en droit, mais restrictive, sans considération du contexte ou de l'esprit des lois. Elle n'est pas sans conséquence car son interprétation rétrécit encore la place du Parlement, laissant la tentation à d'autres gouvernements de s'engager sur ce chemin. La censure partielle durcit le texte, dévoilant l'intention initiale d'enrober de mesures « sucrées » la brutalité du recul de l'âge de départ à la retraite de 62 à 64 ans.

Si elle n'est pas inconstitutionnelle, cette loi reste mauvaise. Elle plonge notre pays dans une crise sociale et démocratique profonde. C'est pourquoi deux référendums d'initiative partagée ont été déposés. Le Conseil constitutionnel les a jugés irrecevables, prouvant à nouveau que cet outil est une machine à désillusion démocratique.

Parce que nous ne pouvons nous résigner, nous poursuivrons nos efforts pour que cette réforme inique soit abrogée.

## Pour un objectif « ZAN » au cœur des territoires

Le 16 mars, le Sénat a adopté à une large majorité la proposition de loi transpartisane visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) au cœur des territoires, à laquelle j'ai contribué. Son inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale est indispensable pour poursuivre la discussion parlementaire et faire aboutir ce texte avant l'été. Nous attendons que le Gouvernement honore sa promesse et lève les inquiétudes des élus locaux.

La loi « Climat et résilience » fixe l'objectif ZAN d'ici 2050 et une réduction de 50% du rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2031 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020. Si cet objectif est essentiel, les élus locaux restent confrontés à des difficultés tant juridiques que pratiques dans la mise en œuvre d'une loi, dont les décrets d'application ont été déferés devant le Conseil d'État.

Fruit d'un long travail collectif, l'ambition de cette proposition de loi est de rétablir l'équité entre les territoires, de mieux respecter les particularités et contraintes locales, et de ramener l'apaisement dans la mise en œuvre d'une réforme d'ampleur, structurante pour l'avenir de nos territoires.



Aménagement du calendrier, renforcement du dialogue territorial, territorialisation, mutualisation des projets d'intérêt commun, décompte séparé des grands projets nationaux et européens, droit de préemption et sursis à statuer pour protéger de la spéculation, prise en compte de la renaturation, garantie rurale sont autant d'outils qui permettront aux collectivités de mettre en œuvre la politique de sobriété foncière prévue par le « ZAN » de manière durable et sécurisée.

Si les travaux parlementaires doivent se poursuivre notamment pour procéder aux adaptations fiscales nécessaires, il est impératif que cette proposition de loi qui constitue une première étape, soit examinée par l'Assemblée nationale avant l'été. À défaut, il sera trop tard et, d'une réforme fondamentale qui nécessite un consensus, naîtront de nouvelles fractures territoriales.

➔ **RETOUR SUR LA VISIOCONFÉRENCE DU 30 MARS 2023**

### Parlons territoires - L'objectif Zéro Artificialisation Nette

De nombreux participants ont échangé avec Monique Lubin et moi-même autour de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette et la proposition de loi sénatoriale examinée le 14 et 16 mars 2023.

**La présentation est disponible sur mon site Internet : [erickerrouche.fr](http://erickerrouche.fr)**  
Espace élus > Consultation des élus locaux



# La majorité sénatoriale vote contre la sécurisation du financement des collectivités territoriales

Le 6 avril 2023, le Sénat a examiné la proposition de loi constitutionnelle visant à garantir l'autonomie financière des collectivités territoriales dont je suis l'auteur. Elle prévoit deux dispositions :

- La création d'une loi de financement des collectivités territoriales : outil de transparence, elle doit permettre de donner de la lisibilité et de la visibilité aux finances publiques locales. Elle incarne également la reconnaissance du rôle des collectivités territoriales dans un véritable pacte de confiance avec l'État et non pas dans un rapport d'infantilisation où elles sont considérées comme une variable d'ajustement.
- La garantie d'une compensation financière intégrale et évolutive des transferts de compétence : la compensation à coût historique, souvent, ne répond pas au coût effectif du service dans le temps. Il serait donc juste et conforme à l'autonomie administrative qu'un mécanisme d'actualisation existe, notamment en tenant compte de l'inflation.

Ces deux dispositions d'ordre constitutionnel doivent permettre de donner un cadre financier stable et pluriannuel aux collectivités, elles qui sont en



première ligne pour financer nos services publics et le développement territorial.

Alors que la loi de financement des collectivités territoriales est demandée par les élus locaux, alors qu'un texte semblable a été déposé par la majorité sénatoriale, une série d'arguments plus ou moins inspirés nous ont été opposés pour faire échec à l'adoption de cet article.

De la même manière, la seconde disposition a également été rejetée au motif qu'elle reprend celle d'un texte de la majorité sénatoriale coincé dans la navette parlementaire depuis trois ans, faute d'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

Le Gouvernement a lui botté en touche, considérant qu'il fallait attendre la fin des travaux de réflexion conduit au Sénat sous la présidence de Gérard Larcher.

Nous regrettons que la majorité sénatoriale n'ait pas souhaité s'emparer du texte. Malgré nos propositions d'un travail collectif, comme nous savons le faire au Sénat, elle a préféré sacrifier l'autonomie financière – et donc politique – des collectivités territoriales, sur l'autel de la politique partisane.

## SUPPRESSION DE LA CVAE : PAS DE COMPENSATION « À L'EURO PRÈS »

La notification de la compensation de la CVAE pour l'année 2023 a été communiquée avec trois mois de retard. Les représentants des élus locaux se sont étonnés du montant global mis en répartition.

Les chiffres montrent que le montant de la CVAE qui aurait été perçu en 2023 est nettement supérieur au montant théorique de la compensation : il manquerait 650 millions d'euros à l'appel, soit 1,3 milliards d'euros sur les deux années d'extinction de la CVAE.

Si certaines collectivités constateront une hausse du produit perçu entre 2022 et 2023 au titre de la CVAE, il n'en reste pas moins inférieur à ce qui aurait dû être perçu en 2023 en l'absence de réforme.



## « Zones tendues » : un décret toujours en attente

L'article 73 de la loi de finances pour 2023 prévoit d'étendre le périmètre des « zones tendues ». Alors qu'il doit permettre d'appliquer des dispositifs fiscaux pour répondre aux difficultés d'accès au logement dans des zones sous pression, le décret d'application n'a toujours pas été publié. Suite à ma question écrite, le ministère a répondu qu'il s'était fixé le premier semestre 2023, reportant donc son application en 2024.

Au mois de février, Monique Lubin et moi-même avons également écrit au ministre des comptes publics et à la ministre déléguée en charge des collectivités locales pour obtenir plus de précisions sur les critères de définition retenus pour l'extension du périmètre des zones tendues et pour plaider pour l'intégration des communes landaises qui connaissent de fortes tensions.

Le premier nous a récemment répondu qu'une concertation avec les associations d'élus était en cours. Nous le contacterons pour lui faire part des enjeux propres au département des Landes.

## Face aux feux « hors normes » : renforcer la prévention

Depuis quelques années, du fait du réchauffement climatique, la France est touchée par des feux dits « hors norme ». À l'été 2022, plus de 62 000 hectares étaient incendiés, soit 7,5 fois plus que la moyenne des quinze dernières années.

Le 5 avril 2023, le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain a voté en faveur de la proposition de loi visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie. Le texte a été adopté par l'Assemblée nationale le 17 mai.

Si ce texte propose des mesures bienvenues, particulièrement en matière de prévention des risques, l'État devra l'accompagner de moyens financiers et humains pour insuffler une véritable culture du risque incendie en France. Il ne pourra laisser peser la responsabilité de ce combat sur les particuliers ou les collectivités territoriales.

## DIALOGUER AVEC LES ÉLUS

### Rencontre avec les élus

10 FÉVRIER : **Communauté de communes Terres de Chalosse**

9 DÉCEMBRE : **Communauté de communes Coteaux et Vallées des Luys**

Monique Lubin et moi-même avons organisé une rencontre avec les élus de la Communauté de communes Coteaux et Vallées des Luys et de la Communauté de communes Terres de Chalosse, les 9 décembre 2022 et 10 février 2023. Ces temps d'échanges ont permis de faire un point sur le ZAN et la loi de finances 2023.

### EN COURS

#### MISSION D'INFORMATION SUR L'AVENIR DE LA COMMUNE

Membre de la cette mission j'ai souhaité participer à l'élaboration de cette nouvelle consultation portant sur l'avenir de la commune à destination des élus.

**Le questionnaire est disponible sur le lien suivant :**

<https://participation.senat.fr/avenir-du-maire-et-de-la-commune-en-france-elus-locaux-le-senat-vous-consulte>



# QUELQUES TEMPS FORTS SUR LE DÉPARTEMENT

**8**  
mai  
2023

**DAX / CAPBRETON**

Cérémonie de commémoration de la Victoire du 8 mai 1945

**27**  
avril  
2023

**CAPBRETON**

Rencontre avec l'équipe de Cap Optimist

**15**  
avril  
2023

**ST MARIE-DE-GOSSE**

Inauguration du Pumtrack et de l'espace jeux petite enfance

**14**  
avril  
2023

**SEIGNOSSE**

Présentation des travaux de modernisation du système d'arrosage du golf

**25**  
mars  
2023

**ST VINCENT-DE-TYROSSE**

Inauguration du nouvel éclairage du stade de la Fougère

**23**  
mars  
2023

**MONT-DE-MARSAN**

Manifestation contre la réforme des retraites

**25**  
janv.  
2023

**CAPBRETON**

Entraînement public de l'équipe de France de rugby

**20**  
janv.  
2023

**MONT-DE-MARSAN**

Vœux aux forces armées, visite d'Emmanuel Macron, président de la République

## ZOOM SUR LES RENCONTRES AVEC LES ÉLUS

Depuis mon élection en octobre 2017, j'ai à cœur d'échanger régulièrement avec les élus de notre département.

### Les dernières rencontres

- Joëlle Boulanger-Banet, Maire de Mano
- Jean-Philippe Brunello, Maire d'Arthez-d'Arn
- Jean-Pierre Catuhe, Maire de Saint-Gein
- Paul Carrère, Maire de Morcenx-la-Nouvelle
- Jean-Claude Caule, Maire de Lé vignacq
- Jean-François Delepau, Maire de Cazères-su
- Sylvie Dubourg-Daugreilh, Maire de Lamotr
- Xavier Dumont, Maire de Canenx-et-Réaut
- Patrick Laborde, Maire de Goos
- Frédéric Lafitte, Maire d'Aurice
- Francis Lalaude, Maire de Poudenx
- Patricia Lamude, Maire de Clèdes
- Karine Lapos, Maire de Nassiet
- Anne-Marie Larrere, Maire de Montaut
- Jacques Larrieu, Maire de Saint-Yaguen
- Ludovic Vaysse, Maire de Sagnac-et-Muret



# EK.

Éric Kerrouche

.....

SÉNATEUR  
DES LANDES



## Infos pratiques

[erickerrouche.fr](http://erickerrouche.fr)

## ZOOM SUR DES RENCONTRES AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Visite de la Maison Barthouil  
PEYREHORADE (mai 2023)

Rencontre avec Éric Jalran, nouveau directeur de l'ARS  
PERMANENCE (avril 2023)

Échanges avec la Fédération de chasse lors de l'assemblée générale  
de la Fédération landaise  
PONTONX (avril 2023)

Visite de courtoisie d'Agnès Mazin-Bottier, commissaire de Police,  
nouvelle Directrice départementale de la Sécurité Publique des  
Landes  
PERMANENCE (mars 2023)

Rencontre avec le président de l'association des pêcheurs  
professionnels en eau douce  
PERMANENCE (mars 2023)

Échanges lors de l'assemblée générale de l'Association des maires  
des Landes  
DAX (mars 2023)

Rencontre avec l'équipe de soins palliatifs de l'hôpital de Dax  
DAX (mars 2023)

Échanges avec l'association capbretonnaise Les Voiles S'en Mêlent  
PERMANENCE (fév. 2023)

Visite du Sietom de Chalosse avec la présidente Christine Fournadet  
CAUPENNE (fév. 2023)

Rencontre avec les élèves du lycée de Borda membres du dispositif  
JPPJV « Je le Peux Parce que Je le Veux »  
DAX (fév. 2023)

RETROUVEZ TOUTES LES  
INFORMATIONS PRATIQUES  
SUR MON SITE INTERNET

UN ESPACE DÉDIÉ AUX  
ÉLUS LOCAUX :



Des courriers et documents



Des informations pour bénéficier  
de l'assistance juridique du Sénat

### En relation avec les services de l'État

**VISIO SUR LES ACTUALITÉS ACADÉMIQUES EN  
MATIÈRE ÉDUCATIVE ET PÉDAGOGIQUE**  
avec Anne Bisagni-Faure rectrice de la région  
académique - (Avril 2023)

**VISIO SUR LE SUIVI DU GPSO**  
avec la préfète - (Avril 2023)

**VISIO SUR LA CARTE SCOLAIRE**  
avec Bruno Brevet, Inspecteur de l'académie -  
(Mars 2023)

**POINT D'ACTUALITÉ AVEC LA PRÉFÈTE**  
point de situation bimensuel avec les cinq  
parlementaires du département

### MON ÉQUIPE

#### DANS LES LANDES

Audrey Moreau / [a.moreau@clb.senat.fr](mailto:a.moreau@clb.senat.fr)

Bruno Janot / [b.janot@clb.senat.fr](mailto:b.janot@clb.senat.fr)

#### AU SÉNAT

Éva Gaillat / [e.gaillat@clb.senat.fr](mailto:e.gaillat@clb.senat.fr)

### ME CONTACTER

#### DANS LES LANDES

110 rue des Pêcheurs  
40130 Capbreton  
Tél. 05 58 35 23 40  
[contact@erickerrouche.fr](mailto:contact@erickerrouche.fr)

#### AU SÉNAT

Palais du Luxembourg  
15 rue de Vaugirard  
75291 Paris cedex 6  
Tél. 01 42 34 37 13



Éric Kerrouche / Jeanne Coutière, suppléante, Maire de Maillères